

(signé) L. D'Jotte

Copy

CANADA:

PROVINCE DE QUEBEC.

L.D.J.
VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et
d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c., &c., &c.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

ATTENDU que, sur présentation au conseil municipal du comté de *Hochelaga*, d'une requête des deux tiers des électeurs municipaux qui sont en même temps propriétaires habitant un certain territoire y mentionné, situé dans la paroisse de la Visitation du Sault au Recollet, dans le dit comté, dans Notre Province de Québec, demandant l'érection de ce territoire en municipalité de village, le dit conseil du dit comté de *Hochelaga*, a nommé *J. Isidore Audet, du Sault au Recollet*, surintendant spécial et l'a chargé de visiter le dit territoire, de constater le nombre de maisons y bâties et habitées et de faire rapport sur la dite requête ;

ET ATTENDU que le dit surintendant spécial a fait au dit conseil un rapport mentionnant le nombre de maisons bâties et habitées sur le dit territoire, et la désignation des limites qui, dans son opinion, doivent être données au territoire ci-après plus particulièrement décrit, contenant au moins quarante maisons habitées dans une étendue n'excédant pas soixante arpents en superficie ;

ET ATTENDU que le dit rapport du dit surintendant spécial a été homologué *le 28 Janvier, 1898, sans* amendement par le conseil du susdit comté ;

ET ATTENDU que le Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, a par et avec l'avis du Conseil Exécutif de notre dite Province, approuvé le dit rapport ;

A CES CAUSES, en vertu des dispositions du Code Municipal de Notre dite Province, nous déclarons que le dit territoire, savoir : Tout le territoire borné comme suit, savoir : *Vers le Nord par la rivière des Prairies, au Nord Est par la municipalité du Village de Thimens, au Sud Est et au Sud Ouest par la paroisse de St Laurent*

La superficie totale du territoire ci-dessus plus haut est de neuf et soixante et six arpents carres plus ou moins.

sera détaché de la Municipalité de la Visitation du Sault au Règlement et formera une municipalité séparée sous le nom de la Municipalité du village de Ste-Justine-de-Bordeaux, à partir de ce jour.

Et par les présentes Nous faisons, constituons, érigons et déclarons le dit Village de Ste-Justine-de-Bordeaux, une municipalité de village conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec;

DE TOUT ce que dessus tous Nos fidèles sujets et tous autres que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentées, et à celles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec :

TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Louis A. Jolte,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Ville de Québec, dans Notre dite Province, ce vingt et un jour d'août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et de Notre Régne la vigente et unième.

Par ordre,

(signé) Jos. Dulin
Assistant Secrétaire.

Copie conforme
Jos. V. Dulin
Assist Secrétaire

P11/A3,1

PROCLAMATION

POUR L'ÉRECTION DU VILLAGE

de "Joseph de Bordeaux"

Enregistré le 25 mars 1898.

Livre 69 Folio 29

(Signé) Jas. Dunn

Dsp. Reg. Publ

Hautes, au Sud est par la municipalité des villages
d'Amos, au Sud Est et au Sud Ouest par la paroisse
de St Laurent

La superficie totale du territoire dudit village haut
et de mesd'mes suscitant et dudit village canadien plus ou moins.

Proclamation

Pour l'érection du Village
de St Joseph de Bordeaux.

Enregistrée le 25 Mars 1898

Sibro 69 Folio 29

Signd J. A. Boisjoly

Rep. Reg. Rec.

(Signé) J. A. Jette

Copie

Canada:
Province de Québec:

S. S.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine
du Royaume - Roi de la Grande Bretagne
et d'Irlande, défenseur de la Foi &c &c.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront
ou qu'elles pourront concerner - Salut:

Attendu que, sur présentation au Conseil mu-
nicipal du Comté de Hochelaga, d'une
requête des deux tiers des électeurs municipa-
ux qui sont en même temps propriétaires
habitants un certain territoire y mention-
né, vitré dans la Paroisse de la Visitation
du Sault au Recollet, dans le dit Comté
dans notre Province de Québec, demandant
l'érection de ce territoire en municipalité
de Village, le dit Conseil du dit Comté
de Hochelaga a nommé J. Isidore Noden
du Sault au Recollet, Surintendant Spé-
cial, et l'a chargé de visiter le dit terri-
toire, de constater le nombre de maisons y
bâties et habitées et faire rapport sur la date
requête.

Il attendu que le dit Surintendant
Spécial a fait au dit Conseil un rapport
mentionnant

Mentionnant le nombre de Maisons bâties et habitées sur le dit Territoire, et la désignation des limites qui sont dans l'opinion, doivent être données au territoire ci-après plus particulièrement décrit, contenant au moins quarante Maisons habitées dans une étendue n'existant pas soixante arpents en superficie;

Et attendu que le dit rapport du dit Sousintendant Spécial a été homologué le 28 Janvier, 1898, sans amendement par le Conseil du dudit Comté;

Et attendu, que le Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec, a par écrit avec l'avis du Conseil Exécutif de Notre dite Province, approuvé le dit rapport;

A ces causes, en vertu des dispositions du Code Municipal de notre dite Province, nous déclarons que le dit territoire, savoir: Tout le territoire borné comme suit, savoir: Vers le Nord par la Rivière des Prairies, au Nord-Est par la municipalité du Village de Ghentie, au Sud-Est et au Sud-Ouest par la Paroisse de St Laurent,

La superficie totale du territoire d'écris plus haut est de neuf cent soixante et dix arpents et garres plus ou moins, sera détaché de la Municipalité de la Visitation du Sault au Nickel et formera une Municipalité séparée sous le Nom de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, à partir de ce jour.

Et par les présentes Nous faisons, constituons érigons et déclarons le dit Village de St Joseph de Bordeaux, une Municipalité de Village conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Que tout ce que dessus nous Nos façons sujets et tous autres, que les présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence,

En foi de quoi, Nous avons fait rendre

Nos présentes Lettres Patentes, et à celles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province de Québec:

Témoin Notre fidèle et bien aimé l'Honorable Louis Jette
Lieutenant-Gouverneur de la Pro-
vince de Québec.

A. Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Ville de Québec, dans Notre dite Province, ce Vingt-et-unième jour de Mars dans l'an de Notre Seigneur mil huit-
cent quatrevingt-dix-huit, et de Notre Règne la Soixante-
et unième

Par Ordre
(Signé) J. Boivin
Assistant Secrétaire

Copie conforme
J. Boivin
Ass. Secrétaire

Rapport de l'élection
de St Joseph de Bordeaux
12 Avril 1898
J. I. Nadeau
Président

Province de Québec
Comté d'Hochelaga

A tous les électeurs municipaux de la
Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux.

Avis public.

Avis public vous est par le présent donné que Joseph Isidore Nadeau, a été nommé président de l'élection de votre Municipalité, et que la dite élection aura lieu Mardi, le douzième jour d'Avril courant, à dix heures de l'avant, chez Mr Emile Gagnon, en la dite Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux.

Fait à Montréal, ce deuxième jour d'Avril mil huit cent quatrevingt-dix-huit.

J. J. Desearies
Préfet du Comté d'Hochelaga

Province of Québec
County of Hochelaga

To all the municipal electors of the
municipality of the Village St Joseph de Bordeaux

Public Notice

Public Notice is hereby given to you that Joseph Isidore Nadeau has been appointed president of the election of your municipality, and that the said election will take place on Tuesday, the twelfth day of April next, at ten o'clock in the

fore-nom, at Mr Emile Gagnon, in the said municipality of the Village of St Joseph de Bordeaux.

Given at Montréal, this second day of April one thousand eight hundred and ninety-eight

J. J. Desearies
Warden of the County of Hochelaga

je souscris certifie par les présentes, et fais rapport que dimanche le troisième jour du mois d'Avril courant, à la porte de la chapelle de St Joseph de Bordeaux, après le service divin du matin, avoir les les présentes actes à haute et intelligible voix, en Français et en Anglais,

St Joseph de Bordeaux ce 5^{me} jour d'Avril (1898)

Joseph Lavergne
Crieur

je souscris certifie avoir publié l'avis d'autre part en officiant une copie à la porte de la maison de Emile Gagnon, lieu choisi pour la prochaine élection des conseillers de cette duditte Municipalité, et en avoir fait la lecture en les deux langues, à la porte de l'Eglise du Saint Sacrement, à l'issue du service divin du matin dimanche le troisième jour d'Avril — 1898

Fait au Saint Sacrement ce
troisième jour d'Avril (1898)

J. I. Nadeau
J. H. Nadeau
Président de l'élection

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux

Avis public est par les présentes donné que une assemblée publique des habitants de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, qui ont droit de voter à l'élection de conseillers municipaux

Municipal, se tiendra en la demeure de M^e Emile Gagnon, dans la dite Municipalité, Mardi le douzième jour d'Avril courant à dix heures de l'après midi, afin de procéder là et alors, à l'élection de Sept Conseillers municipaux pour la dite Municipalité, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec.

Dépêche au Sault au Recollet ce troisième jour d'avril
1898

J. J. Nadon,
Président de l'élection

Je Souscris que J. J. Nadon certifie avoir publié l'avis ci-dessus, en apposant une copie à la porte de la demeure de M^e Emile Gagnon, en la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, et en ayant fait la lecture à haute et intelligible voix, à la porte de l'Eglise du Sault au Recollet et en avoir fait faire la lecture, à la porte de la Chapelle de St Joseph de Bordeaux par Joseph Lavergne, Secrétaire du Conseil de la Municipalité du Sault au Recollet tel qu'appert par son certificat ci annexé le deuxième jour d'Avril étant un Vendredi.

J. J. Nadon
Président

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Jrs. de Bordeaux

Avis public

Avis public est par les présentes donné qu'une assemblée publique des habitants de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, qui ont droit de voter à l'élection de Conseillers Municipaux, se tiendra en la demeure de M^e Emile Gagnon dans la dite Municipalité, Mardi le douzième jour d'Avril courant à dix heures de l'après midi afin de procéder là et alors, à l'élection de Sept Conseillers Municipaux pour la dite Municipalité, conformément aux dispositions

du Code Municipal de la Province de Québec,

Dépêche au Sault au Recollet ce troisième jour d'Avril mil huit cent quatrevingt-dix-huit (1898)

J. J. Nadon

Président

Je Souscris certifie par la présente et fais rapport que le troisième jour (Vendredi) du mois d'Avril courant, à la porte de la Chapelle de St Jrs. de Bordeaux, après le Service divin du matin, avoir lu le présent avis à haute et intelligible voix.

St Jrs. de Bordeaux ce 5^{me} jour d'Avril (1898)

Joseph Lavergne
Secrétaire

Honoraires

\$ 0.75

Province de Québec
Municipalité du Village }
de St Jrs. de Bordeaux } 12 Avril 1898

À une assemblée des électeurs Municipaux de la Municipalité du Village de St Jrs. de Bordeaux tenue le douzième jour d'Avril mil huit cent quatrevingt-dix-huit, à dix heures de l'après midi, en la demeure de M^e Emile Gagnon, en la dite Municipalité, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, et à l'avis public, préalablement donné à cette fin par Mr Jrs. Lavergne, et J. J. Nadon Sec. Trés. de la Municipalité tel que il appert aux certificats de publication de cet avis ensemble annexés au Procès-Verbal de cette Assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil sous la présidence de Mr Isidore Nadon Sec. Trés. de la Municipalité du Sault au Recollet, nommé à cette fonction par Monsieur le préfet du Comté par avis en date du deux Avril mil huit cent quatrevingt-dix-huit (1898).

Le Président ayant donné lecture des avis publics et certificats de publication, ouvre la dite assemblée.

assemblée et requiert les électeurs presents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

A il est proposé par écrit par Monsieur Gordien Meillard père menuisier.

Seconde par Cyrille Gagnon Tailleur de pierre, tous deux électeurs Municipaux résidant en la dite Municipalité, les Messieurs Suivants Savoir:

William Taylor cultivateur.

Eugène Piéard fils entrepreneur,
Régis Gagnon père Bourgeois,
Gordien Meillard fils Epicer,
Antoine Restaurier alias Legault pizzaior,
Guillaume Piéard cultivateur.

Philias Provost Epicer,

Tous habiles à être élus Conseillers locaux de cette Municipalité dont proposition écrite est annexée au present Verbal de la dite assemblée.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite Assemblée, et ayant été mis en nomination, comme Conseillers locaux autant de candidats qu'il y a de Conseillers à élire.

L'élection est déclarée éclose, et le président proclame élus Conseillers de la dite Municipalité de St Joseph de Bordeaux, les suivants: M. William Taylor cultivateur - Eugène Piéard fils entrepreneur, Régis Gagnon Bourgeois - Gordien Meillard fils Epicer - Antoine Restaurier al. Legault - Guillaume Piéard cultivateur - et Philias Provost Epicer, mis en nomination par le président sur proposition écrite de M. Gordien Meillard père Menuisier.

Seconde par Cyrille Gagnon père Tailleur de pierre, tous deux électeurs Municipaux résidant en la dite Municipalité de St Joseph de Bordeaux.

Bordeaux,

St Joseph de Bordeaux 12 Avril 1898

J. J. Nadon
Président de l'Élection

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux

12 Avril 1898

Nous soussignés Gordien Meillard père menuisier, et Cyrille Gagnon père Tailleur de pierre, électeur Municipal et résidant dans la dite Municipalité, présents à l'assemblée des électeurs Municipaux, tenue aujourd'hui le douzième jour d'Avril courant et ouverte à dix heures de l'après-midi pour l'élection des Conseillers locaux de la Municipalité susdite, présentées par les présentes à dix heures de l'après-midi du dit jour à Mr Joseph Isidor Nadon, président de la dite élection, pour qu'il les reçoive et mette en nomination à la dite élection les noms des personnes suivantes Savoir: Messieurs William Taylor cultivateur - Eugène Piéard fils entrepreneur, Régis Gagnon Bourgeois - Gordien Meillard fils Epicer - Antoine Restaurier al. Legault - Guillaume Piéard - cultivateur - Philias Provost Epicer, habile à être élus Conseillers locaux de cette Municipalité.

En foi de quoi nous avons signé à St Joseph de Bordeaux, le douzième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-dix-huit, 1898

J. J. Nadon

Gordien Meillard père
menuisier
marque

Province de Québec
Municipalité de St
Joseph de Bordeaux

A. Messieurs William Taylor, Eugène Riard,
Régis Gagnon, C. Menard fils Ant. Deslauriers
al. Legault, Guillaume Riard et
Philias Provost.

Conseillers.

Messieurs

Tenez-vous pour informés par le
présent avis, qu'à une assemblée publi-
que des électeurs de la Municipalité de St
Joseph de Bordeaux, convoquée et tenue sui-
vant les dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec le douzième jour
d'Avril courant, vous avez été élus con-
seillers Municipaux pour la dite Muni-
cipalité de St Joseph de Bordeaux, nouvellement
érigée, et vous êtes, par le présent, requis d'assez
tez, à la première assemblée du conseil
qui se tiendra en la demeure de Mr Émile
Gagnon, lundi le dis huitième jour d'Avril
courant, à sept heures et demie de l'après
midi, mil huit cent quatre vingt dis huit.

Fait à St Joseph de Bordeaux (Village)
le douzième jour d'Avril, 1898

J. Lédon
Président de l'élection

Municipalité St Joseph de Bordeaux
12 avril 1898

Je soussigné J. Isidore Nador président de la nouvelle et première élection des conseillers municipaux de la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, certifie avoir signifié copie de l'avis d'autre part, en délivrant, à Mr Gordien Minard fils, Eugène Picard, Régis Gagnon, Ant. Pichotier et Legault, Philias Provost, L. Picard, en leur partant en personne, le douzième jour d'Avril courant entre onze heures de l'avant-midi, en adressant une copie par lettre enregistrée, à William Taylor, le quatorzième jour d'Avril courant - (1898)

En foi de quoi je donne le présent certificat comme étant conforme à la vérité.

Le 15^{er} juillet d'Avril 1898
J. I. Nador
Président de l'élection

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Nous soussignés G. Minard père menuisier, et Régis Gagnon tailleur de pierre, résidant dans la dite Municipalité, électeurs Municipaux, de la Municipalité susdite, présents à l'assemblée des électeurs Municipaux, tenue aujourd'hui le douzième jour d'Avril courant, et ouverte à dix heures de l'avant-midi pour l'élection des conseillers locaux de la dite Municipalité, présentons par les présentes à dix heures de l'avant-midi, au dit jour J. I. Nador, président de la dite élection pour qu'il les reçoive et mette en nomination à la dite élection, les noms des personnes suivantes Savoie, Mr William Taylor, Eugène Picard fils, Régis Gagnon, Borgeois, Gordien Minard fils, Antoine Pichotier et Legault, Guillaume Picard bûcheron, Philias Provost, commerçant habile a été élus conseillers

Socaux de cette dite Municipalité.

En foi de quoi nous avons signé à St Joseph de Bordeaux le douzième jour d'Avril Mil huit cent quatre-vingt-dix huit, (1898)

Gordien ^{3^e} Minard père
marque
copie Gagnon

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je soussigne Gordien Minard fils ayant été durant monnaie conseiller de cette Municipalité, faisserment que je remplis bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et de ma capacité.

Ainsi que ci-dessous soit en aïde
assermenté à St Joseph } Gordien Minard fils
de Bordeaux le 18^{me} juillet d'Avril }
1898, par devant le Soussigné }
Eugène Picard }
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph de Bordeaux

je soussigne Guillaume Picard ayant été durant éta Conseiller Municipal de cette susdite Municipalité faisserment que je remplis bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et de ma capacité

Ainsi que ci-dessous soit en aïde
assermenté à St Joseph } Guillaume Picard
de Bordeaux le 18^{me} juillet }
d'Avril 1898, par devant }
moi Soussigné }
Gordien Minard fils
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St.
Jos. de Bordeaux

Je Philias Provost ayant été déminent
nommé conseiller de cette Municipalité, fais ser-
ment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Asermenté à St Joseph, { Philias Provost
de Bordeaux ce 18^{me} jour
d'avril 1899, devant le
sousigné

Eugène Picard fils
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux

Je William Taylor ayant été déminent être
conseiller de cette Municipalité, fais dément que je remplis-
srai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela
au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
William Taylor
conseiller

Asermenté par devant
moi à St Jos. de Bordeaux
a 18^{me} juillet d'Avril 1899
par devant le Sousigné

Gordien Mirand fils
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Jos.
de Bordeaux.

Je Régis Gagnon ayant été déminent être conseiller
de cette Municipalité, fais dément que je remplirai bien et fidèle-
ment ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Asermenté à St Joseph
de Bordeaux le 18^{me} jour d'Avril
1899, par devant le Sousigné
Gordien Mirand fils
J. P.

Régis Gagnon.
Conseiller

Province de Québec
Municipalité de St Jos.
de Bordeaux.

Je Eugène Picard, ayant été déminent être conseiller
de cette Municipalité, fais dément que je remplirai bien et
fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de
ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Asermenté par devant
moi à St Jos. de Bordeaux
a 18^{me} juillet d'Avril 1898
Gordien Mirand fils
J. P.

Eugène Picard fils.
Conseiller

Province de Québec
Municipalité de St Jos. de Bordeaux.

Je Antoine Deslauriers et Légault ayant été déminent être conseiller
de cette Municipalité, fais dément que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge, et au meilleur de ma connaissance et capacité

Asermenté par devant moi
à St Jos. de Bordeaux ce 18^{me} juillet
d'Avril 1899
Gordien Mirand fils
J. P.

Antoine Deslauriers et Légault
conseiller

Province de Québec
Municipalité de St Jrs.
de Bordeaux

Je Jean-B. Parent, ayant été dimanche élue
conseiller de cette Municipalité, fais serment que je ren-
plirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela
au Meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermentation par devant moi } Jeun-B. Parent }
a St Jrs. de Bordeaux ce 18^{me} } Conseiller
jour d'Avril 1898 devant |
le Sousigné,

Gordien Ménard fils
G. P.

Province de Québec
Municipalité de St Jrs.
de Bordeaux

Je Gordien Ménard fils ayant été dimanche nom-
mé Maire de cette Municipalité fais serment que je ren-
plirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au
meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentation à St Jrs.
de Bordeaux ce 18^{me} Jour
d'Avril 1898
Par devant le Sousigné
Eugène Picard fils
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph de Bordeaux

Je Guilt. Picard, ayant été dimanche nommé Pro-maire
de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et capac-
ité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentation à 1^{re} Jour de Mai 1899
à St Jrs. de Bordeaux, par devant moi le
Sousigné

Joseph. Lavergne
Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux

Je Pierre Lagacé inspecteur agricole, Félix Boucher
inspecteur de voirie, et Isaié Sagassé gardien d'endos, faisons ser-
ment que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos charges et
cela au meilleur de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Assermentation ce 2^{me} Jour de Mai 1898
par devant moi le Sousigné au St
Jrs. de Bordeaux.

Joseph Lavigne
sec. trés.

Province de Québec
Municipalité de St Jrs.
de Bordeaux

Je Bléophas Picard, ayant été dimanche nommé auditeur
de cette Municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement
les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance
et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentation ce 16^{me} Jour de
Janvier 1899, par devant
le Sousigné

Bléophas Picard

Gordien Ménard fils
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Jrs.
de Bordeaux

Je J. W. Savergne M. L. ayant été dimanche nommé auditeur de
cette Municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermentation à St Jrs. de Bordeaux ce 16^{me}
Jour de Janvier 1899

J. W. Savergne

Gordien Ménard fils
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph de Bordeaux.

Je Gordien Mercier père, Cyril Gagnon père taillleur de pierre, et Jaurier Parent, taillleur de pierre, de cette Municipalité, faisons serment que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos charges, et cela au meilleur de nos connaissances et capacités.

Ainsi que Dieu nous ssient en aide,

Gordien Mercier père
Cyril Gagnon
Jaurier Parent

Estimateurs

assermentation à St Joseph
de Bordeaux ce 26^{me} juillet
de Juillet 1898 par devant
le sousigné.

Joseph Savergne
sec. pte

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je Joaïe Lagasse, ayant été diulement nommé gardien d'éclos pour la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide,

Joaïe Lagasse
gardien d'éclos

assermentation à St Joseph
de Bordeaux ce 10^{me} Juillet
de mai 1898 par devant le
sousigné.

Joseph Savergne
sec. pte

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je Honoré Terrien, ayant été diulement nommé inspecteur de voirie, en remplacement de Théophile Boucher, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Honoré Terrien
Insp. de voirie

assermentation à St Joseph de
Bordeaux, ce troisième jour
de Juillet 1898, par devant
le sousigné.

Joseph Savergne
sec. pte

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

je, sousigné Joseph Savergne Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal de la Municipalité de St. Joseph de Bordeaux, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide,

Joseph Savergne
sec. pte

assermentation par devant
mon sousigné juge de paix
à St Joseph de Bordeaux ce 6^{me}
jour de Février 1898

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux,

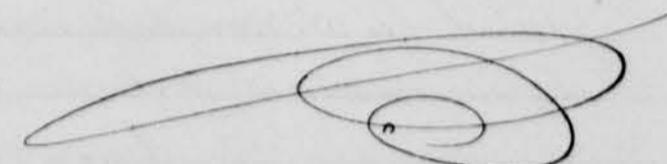
A tous les électeurs municipaux de la Municipa-
lité du Village de St Joseph de Bordeaux. —

Avis public

Avis public est par les présents donné, qu'une assemblée publique des habitants de la Municipa-
lité du Village de St Joseph de Bordeaux, qui ont le
droit de voter à l'élection de conseillers municipaux,
se tiendra en la demeure de M. Eugène Gagnon,
dans la dite Municipalité, lieu ordinaire
des séances du dit Conseil, lundi le vingt-septième
jour du mois de Janvier mil huit cent quatre-vingts
dix-neuf, afin de procéder là et alors à l'élection
de deux conseillers municipaux pour la dite Municipa-
lité, en remplacement de deux conseillers sortant de
de charges, le tout conformément aux dispositions
du Code Municipal de la Province de Québec.

Déposé à St Joseph de Bordeaux ce vingt-neu-
vième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingts
dix-huit, (1898)

Joseph Savoyne
Président de l'élection



Je, sousciplie, certifie par la présente, et fais rapport que
le premier jour de Janvier (Dimanche) mil huit cent quatre-
vingt-dix-neuf, à la porte de la Chapelle de St Joseph de
Bordeaux, après le Service Divin du matin, avoir lu le
présent avis, à haute et intelligible voix; et en avoir le
même jour affiché à deux endroits; faire une copie sur
la Porte de la Chapelle de St Joseph de Bordeaux, et l'autre
copie, à la porte de la Salle du conseil du Village de St-
Joseph de Bordeaux.

St Joseph de Bordeaux ce troisième jour de Janvier 1898
Gardien Ménard 1898

Petit fils



Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux } que jour de Janvier 1897

A une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, tenue le neuvième jour du mois de Janvier, cœurant mil huit cent quatrevingt-dix-neuf (1897) à dix heures de l'avant midi, en la demeure de Mr Daniel Gagnon, en la dite Municipalité, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préétablement donné à cet effet, par Joseph Savigne Président et Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, tel qui il appert au certificat de publication de cet avis annexé au Procès-Verbal de cette assemblée et demeurant aux Archives du dit conseil, sous la présidence de Jos. Savigne Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité de St Joseph de Bordeaux, nommé à cette fonction par résolution du conseil en date du vingt et sixième jour du mois de Décembre mil huit cent quatrevingt-dix-huit. (1898).

Le président ayant donné lecture de l'avis public et certificat de publication ouvre la dite assemblée, et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux. Alors il est proposé par Mr Gordien Menard fils, secondé par Mr Jean-Baptiste Parent, que Mr Philias Provost soit élu de nouveau conseiller. Proposé par Mr Jean-Baptiste Parent conseiller, secondé par Mr Gordien Menard fils, que Mr Will Taylor soit de nouveau nommé, et élu conseiller.

Je Eugène Picard fils conseiller, et électeur, propriétaire, proteste en ma qualité d'électeur contre la mise en nomination de Mr Philias Provost comme candidat à l'élection d'un conseiller municipal.

Municipal le neuvième jour de Janvier 1897 comme n'étant pas qualifié suivant le rôle d'évaluation.

Proposé par Messieurs Régis Gagnon père, et secondé par M^r Eugène Picard fils, tous deux conseillers, que Mr Octave Gagnon soit mis en nomination comme Conseiller contre Mr William Taylor.

Proposé par M^r Eugène Picard fils, secondé par M^r Régis Gagnon père, que Mr Jean-Baptiste Provost soit mis en nomination, en remplacement de Mr Philias Provost déjà mis en nomination.

Après une heure écoulée, moi Eugène Picard fils suivant mon protest déjà donné, je demande au Président de proclamer élu Jean-Baptiste Provost conseiller.

Refusé par le Président.

Une heure et plus s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite Assemblée, et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux, autant de candidats, que il y a de conseillers à élire, sur demande de cinq électeurs municipaux présents à la dite assemblée; Savoie, Gordien Menard père, Gordien Menard fils, Régis Gagnon père, Jean-Baptiste Parent, et Gordien Menard, le président a ouvert le Pot, et appela les électeurs à voter.

Cahier de votation à l'élection de conseillers le neuvième jour de Janvier 1897 à St Joseph de Bordeaux.

Noms des candidats mis en nomination

Votans	Will. Taylor	Phil. Provost	R. Gagnon	Jean-Baptiste Provost
1 Régis Gagnon père			1	1
2 Ernest Legault	1	1		
3 Pierre Savoie	1	1		
4 Gordien Menard Petit fils	1	1		
5 Séraphin Lavoie			1	1
6 Adolphe Léonard	1	1		
7 Louis Sagard	1	1		
8 Monique Ferrier		1		
9 Léonard Jagnon père				
Porté autre bord, page 24				

Rapporté de la page 23.

Noms des candidats mis en nomination				
Votants	W. Taylor	P. Provost	O. Gagnon	Jean-B. Provost
10 J. Q. St Pierre	1	1	3	3
11 Jos. Lacombe	1	1	1	1
12 Wilfrid Gagnon				
13 Olympe Blondin	1	1		
14 Gordien Minard fils	1	1		
15 Philias Provost	1	1		
16 Paul Beauchamps	1	1		
17 Joseph Gagnon fils			1	1
18 Henry Joliette fils	1	1		
19 William Taylor.	1	1		
	14	14	5	5

Il est quatre heures, le poll est ajourné
à demain matin à dix heures

St Joseph de Bordeaux ce 10^e jour de
Janvier (1899)

Joseph Lavergne
Président de l'Election

St Joseph de Bordeaux ce 10^e jour de
Janvier (1899) ouverture du Poll à dix heures,
Noms des candidats mis en nomination

Votants	W. Taylor	P. Provost	O. Gagnon	Jean-B. Provost
Samuel Sherman	1	1		
2 Samuel Grant	1	1		
3 Gordien Minard fils	1	1		
4 Jean-B. Provost	1	1		
5 Elzire Leinard	1	1		
6 Origime Audy	1	1		
7 Joseph Minard	1	1		
8 Le. Oliver Holmes	1	1		
9 Adaila Minard	1	1		
	9	9		

Porté page 25.

Rapporté de la page 24.

N ^o d'ordre) Nom	W. Taylor	P. Provost	O. Gagnon	Jean-B. Provost
Rept page 24	90	9	5	5
10 Georges Smith	1	1		
11 Albert Lowell	1	1		
12 Napoléon Voyer	1	1		
13 Wilfrid Picard			1	1
14 Damase Crevier	1		1	
15 Joseph Desjardins			1	1
16 Ant. Deslauriers	1	1		
17 Jean-B. Parent	1	1		
18 Jos. Pichette	1	1		
19 Louis Cousineau			1	1
20 Wilfrid Legault	1	1		
21 John Gray	1	1		
22 Ant. Gauthier	1	1		
23 Thomas Manning	1	1		
24 James Roy	1	1		
25 Aug. Picard fils			1	1
26 John Fisher	1	1		
27 Hédiard Minard	1	1		
28 J. A. Labossière	1	1		
29 J. Petitet			1	1
30 J. Léveillé			1	1
31 Jean-B. Bouillette			1	1
32 Phi. Bougen	1	1	13	13
	25	24	13	13

A quatre heures de l'après midi le second jour du
Poll de rotation, j'ai compté les votes donnés en fa-
veur des candidats mis en nomination, et je
proclame élus conseiller Mr William Taylor, par une
majorité de 27 votes contre son adversaire M^r Eddie
Gagnon, et je proclame aussi élus conseiller M^r Philias
Provost, par une majorité de 12 votes, contre son adversaire
Jean-B. Provost.

St Joseph de Bordeaux ce 10^e jour de Janvier 1899
Joseph Lavergne
Président de l'Election

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux

Je Philias Provost ayant été dernièrement nommé élu conseiller de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au Meilleur de mon jugement, et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide. —

Philias Provost
Conseiller

Assermentation ce 16^e jour
de Janvier (1899) à St Joseph
de Bordeaux par devant moi
sousigné. —

Gordien Minard
J. P.

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux.

Je William Taylor ayant été dernièrement nommé élu conseiller de cette Municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de mon jugement, et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

William Taylor
Conseiller

Assermentation ce 16^e jour
de Janvier (1899) à St Joseph
de Bordeaux, par devant moi
sousigné. —

Gordien Minard
J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux,

Je Sosaigne Joseph Lavergne président de l'Election de conseillers, tenu le huitième jour de Janvier 1900, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, suivant ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Lavergne
Président de l'Election

Assermentation par devant moi
à St Joseph de Bordeaux ce
huitième jour de Janvier 1900

Gordien Minard

J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux,

Je Gordien Minard fils, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, suivant ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide. —

Gordien Minard fils
Secrétaire

Assermentation par devant
moi Sousigné à 8^e jour
de Janvier 1900

Joseph Lavergne
Président de l'Election

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je soussigné Joseph Savigne Secrétaire
Trésorier du Conseil Municipal de St Joseph de Bordeaux,
fais serment que je remplirai bien et fidèlement les de-
voirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connais-
sance, et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Savigne
Secrétaire Trésorier

Assermentation par devant
moi soussigné juge de paix à
St Joseph de Bordeaux ce 5^{me}
jour de Mars 1900

Gérardin Minard Maire

J. P.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je soussigné François Jarry demeurant
dans la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, ayant
été nommé inspecteur agrain, fais serment que
je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma char-
ge, et cela au meilleur de ma connaissance et capa-
cité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

François Jarry
Inspecteur agrain

Assermentation par devant
moi soussigné à St Joseph
de Bordeaux, ce 20^{me} jour de Mars 1900

Joseph Savigne
Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je soussigné Léon Lagrave pris demeurent dans
dans la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, ayant été dé-
ment nommé Estimateur pour la dite Municipalité, fais ser-
ment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma
charge, et cela au meilleur de ma connaissance, et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Léon Lagrave
Estimateur

Assermentation par devant
moi soussigné à St Joseph
de Bordeaux ce 7^{me} jour de Mai 1900

Joseph Savigne
Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je ch. Théodore Audy, ayant été dément
nommé inspecteur de Voirie, pour la Municipalité
de St Joseph de Bordeaux, fais serment que je
remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma
charge, et cela au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

C. Th. Audy
Inspecteur

Assermentation ce deuxième
de Mai 1900, à St Joseph
de Bordeaux, par devant
sousigné,

Joseph Savigne
Sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je soussigné Joseph Pichette demeurant dans la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, ayant été nommé gardien d'enclos, pour la dite municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de ma connaissance et capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph ^{sa}
^{marque} Pichette
gardien d'enclos

Assurement par devant moi
Sousciséni à St Joseph de Bordeaux
ce 8^{me} jour de Mai, 1900,

Joseph Lavergne
Secrétaire Trésorier

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux,

Avis public

Avis public, est par le présent promis que la liste des électeurs municipaux de la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, est préparée, et elle est déposée au Bureau du Secrétaire Trésorier, jusqu'au 1^{er} avril du mois d'Avril prochain, 1900 pour en faire la révision, et tous les électeurs de cette Municipalité sont priés d'en prendre connaissance, depuis neuf heures du matin, à quatre heures de l'après-midi heures du bureau,

Joseph Lavergne.
sec. tr.

St Joseph de Bordeaux
10^{me} jour de Février 1900

Avis public

Est par le présent donné, aux intéressés à la rue des bois de Boulogne, qu'elle sera vendue au rabais, pour l'entretien durant la saison d'hiver, à commencer le premier jour de Novembre 1898, jusqu'au 30 Avril 1899, tous les intéressés sont requis de se trouver le 18 du mois 1898, à dix heures de l'avant midi, sur les lieux, à l'embouchure de la dite rue, au chemin de base, pour là, et alors procéder à la vente au rabais la dite rue, suivant les conditions données par l'inspecteur.

Émile Boucher
Inspecteur

Donné ce 8^{me} jour du mois
d'Octobre 1898

Province de Québec
Municipalité du village
de St Joseph de Bordeaux. } 18 Octobre 1898.

Après avoir donné avis public, Dimanche le neuvième jour d'Octobre courant, à la porte de la Chapelle de la Municipalité du village de St Joseph de Bordeaux, convoquant tous les propriétaires intéressés à l'entretien du chemin des bois de la rue de Boulogne durant la saison d'hiver, depuis le premier Novembre 1898, au trente Avril 1899, de se rendre à l'embouchure de la dite rue, au chemin de base, le 18 octobre courant 1898, à dix heures de l'avant midi, pour la vente de la dite rue, suivant la loi du code Municipal de la Province de Québec.

Conditions

L'entrepreneur sera à la charge d'entretien de la dite rue, depuis le 1^{er} Novembre 1898, au trente Avril 1899, devoir être tracé de 7 pieds (2,13 m) de largeur, et avoir une voie double de vingt-cinq pieds (7,62 m) de longueur, à des distances de pas.

pas plus de quatre arpents les uns des autres, si le besoin s'en fait sentir, ou que l'inspecteur l'exige, tenir le chemin dû, abattre les cahors, les pentes, et faire de sorte, que le chemin soit suivant la loi, mettre le chemin pour la voiture d'été, couper les bânes de Neiges, remettre le Chemin dans un état bon pour Voiture convenablement, l'entrepreneur sera aux risques des accidents qui pourront arriver, par le mauvais état du dit Chemin, et devra dans les quinze jours qui suivront la vente, donner caution pour cause de bon entretien du dit Chemin, l'entrepreneur recevra sur le prix de l'adjudication, moitié en Février, et le reste au mois de Mai 1899, le Chemin restera sous l'inspection de l'inspecteur durant le temps mentionné dans l'avis de vente.

Vente

Gordien Menard, père	\$ 50 " 00
Edouard Bagnon	45 " 00
Henry Jolicoeur	44 " 50
Edouard Bagnon	40 " 00
Henry Jolicoeur	39 " 50
Edouard Bagnon	39 " 00
Henry Jolicoeur	38 " 50
Edouard Bagnon	38 " 00
Henry Jolicoeur	37 " 50
Edouard Bagnon	37 " 00
Henry Jolicoeur	36 " 75
Edouard Bagnon	36 " 00
Henry Jolicoeur	35 " 75
Edouard Bagnon	35 " 00
Henry Jolicoeur	34 " 75
Edouard Bagnon	34 " 00
Henry Jolicoeur	33 " 75
Edouard Bagnon	33 " 00
Henry Jolicoeur	32 " 75
Edouard Bagnon	32 " 00
Henry Jolicoeur	31 " 75

Adjugé à Henry Jolicoeur pour \$31.75
T. C. Baker inspecteur

Province de Québec
Municipalité de St Joseph
de Bordeaux.

Je Louisigné, Joseph Savoyne Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal, de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, fais décerner que la liste des électeurs Municipaux, de la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, est préparée, et qu'elle est déposée au Bureau du Sousigné, jusqu'au 19^{me} jour du mois d'Avril courant, là, et alors les électeurs devront prendre connaissance, depuis 9 heures du Matin, à 4 heures de l'après-midi heures du Bureau,

Joseph Savoyne
Sec. M.

Assermentation pardessus moi
Sousigné juge de Paix ce
10^{me} jour de Mars a St Joseph
de Bordeaux. — 1900

Gordien Menard
Maire

Province de Québec
Municipalité du Village
de St Joseph de Bordeaux. —

A. tous les intéressés électeurs Municipaux
de la Municipalité du Village de St Joseph de Bor-
deaux.. —

Avis public

Avis public est par les présentes donné, qu'
une assemblée publique des habitants de la Munici-
cipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, qui ont
droit de voter à l'élection de Conseillers Municipaux,
se tiendra en la demeure de M^{me} Emile Bagnon
dans la dite Municipalité, lundi le huitième jour
des —

de Janvier dix-neuf cent (1900) a dix heures de l'avant midi; afin de procéder là et alors à l'élection de deux conseillers municipaux, de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, sortant de charge, le tout conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Date à St Joseph de Bordeaux le Vingt-neuvième jour de Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. (1899) —

Joseph Savigne
Président de l'Election

Province de Québec
Municipalité du Village } 8^e jour de Janvier 1900
de St Joseph de Bordeaux. }

A une assemblée des électeurs Municipaux, de la Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, tenue le huitième jour du mois de Janvier dix-neuf cent (1900) a dix heures de l'avant midi, en la demeure de M^r Emile Bayon, lieu ordinaire des sessions du Conseil, en la dite Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, conformément aux dispositions, de Code Municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préalablement donné à cet effet par Joseph Savigne, Président et Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité, tel qu'il appert au certificat de publication de cet avis annexé au Procès-Verbal de cette assemblée, et demeurant aux Archives du dit conseil, sous la Présidence de Joseph Savigne Secrétaire Trésorier, de la dite Municipalité de St Joseph de Bordeaux, nommé à cette fonction par résolution en date du Vingt-neuvième jour de Décembre (1899) mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf. —

Le Président ayant donné lecture de l'avis public.

publie et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présent de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Conseillers Socaux.

Municipalité du Village de St Joseph de Bordeaux, ce huitième jour du mois de Janvier, dix-neuf cent (1900).

A une assemblée des électeurs ayant droit de vote dans la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, pour l'élection de conseillers Municipaux, de la dite Municipalité, ouvert à dix heures de l'avant midi.

Il fut proposé par M^r Philias Provost conseiller, secondé par Mons William Taylor conseiller, que M^r Acadie Meisard soit nommé et être conseiller de la Municipalité de St Joseph de Bordeaux, en remplacement de lui-même sortant de charge, pour un nouveau terme,

Province de Québec
Municipalité du village
de St-Joseph de Bordeaux.

Avis publicé et, par les鲜明es,
donné qu'une assemblée publique des habitants
de la municipalité du village de St-Joseph de
Bordeaux, qui ont droit de voter à l'élection
des conseillers municipaux se tiendra en la
demeure de M. Emile Gagnon, dans la dite
municipalité, lundi le 11^e jour de janvier
1904, à dix heures de l'avant-midi afin de
procéder à l'élection de trois conseillers,
conformément aux dispositions du code
municipal de la Province de Québec.

Donné à St-Joseph de Bordeaux,
le 2 janvier, 1904.

Damase Picard
Sec-Tres

Je soussigné, Damase Picard, certifie avoir
publié l'avis ci-dessus en affichant une copie
à la porte de la demeure de M. Emile Gagnon
et de la chapelle des Clercs de St-Viateur en
la municipalité du village de St-Joseph de
Bordeaux et en avoir fait la lecture à haute
et intelligible voix à la porte de la chapelle des
Clercs de St-Viateur, à l'issue du service dominical
le premier dimanche après l'affichage de l'avis
ci-dessus.

Donné à St-Joseph de Bordeaux,
le 4^e jour de janvier 1904.

Damase Picard
Sec-Tres.

Province de Québec
Municipalité du village
de St-Joseph de Bordeaux.

11 janvier, 1904.

A une assemblée des électeurs municipaux
de la municipalité de St-Joseph de Bordeaux, tenue
le onzième jour de janvier, 1904, à dix heures de
l'avant-midi, en la demeure de M. Emile Gagnon
conformément aux dispositions du code municipal
de la Province de Québec, et à l'avis publicé précédemment
à cette fin par Damase Picard tel qu'il
appert au certificat de publication de cet avis
annexe au procès-verbal de cette assemblée, et
demeurant aux archives du dit conseil sous la
présidence de Gordien Ménard, père, J.P., adjoint
président de l'élection, à l'unanimité des électeurs
présents:

Le président ayant donné lecture des avis
publiés et certificat de publication, ouvre la dite
assemblée et requiert les électeurs présents de
proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme
conseillers locaux.

Alors il est proposé par G. Boutilier, E. Larivière
secondé par Gordien Ménard, fils tous trois électeurs
municipaux, résidant en la dite municipalité, les
messieurs suivants: Savoir:

Octave Laberge, employé civil.

Wilfred Legault, maçon.

Ovide Audy, tailleur de pierre.

Tous habiles à être élus conseillers locaux de cette
municipalité.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture
de la dite assemblée et ayant été mis en
nomination comme conseillers locaux autant
de candidats qu'il ya de conseillers à élire
et pas plus, l'élection est déclarée close.

Et le président proclama élus conseillers municipaux de la dite municipalité de St-Joseph de Bordeaux les candidats suivants: M. Octave Laberge, employé civil, Wilfred Legault, maçon et Omerine Audy, tailleur de pierre; mis en nomination par le président sur proposition de Georges Coulombe, Edmond Lussier et Gordien Menard, tous deux électeurs municipaux, résidant en la dite municipalité de St-Joseph de Bordeaux.

St-Joseph de Bordeaux, le 14 jour de janvier, 1904.

Gordien Menard, père
Président de l'élection

Province de Québec.
Municipalité du village
de St-Joseph de Bordeaux

30 décembre, 1904.

Avis public.

A tous les électeurs municipaux de la municipalité du village de St-Joseph de Bordeaux.

Avis public vous est, par le présent, donné, qu'il se tiendra une assemblée des électeurs de cette municipalité le lundi, neuvième jour de janvier, mil neuf cent-cinq, à dix heures de l'avant-midi, à la salle du conseil municipal (chez M. Emile Gagnon) pour procéder à l'élection de deux conseillers municipaux en remplacement de Messieurs Antoine Deslauriers et James J. Roy, sortant de charge.

Donné à St-Joseph de Bordeaux,
ce 30^e jour de décembre, 1904

Gordien Menard, fils.
Sec. Tres.

Certificat de publication de l'avis public.
Province de Québec.
Municipalité du village
de St-Joseph de Bordeaux.

Je, soussigné, Gordien Menard, fils, secrétaire-trésorier de la municipalité du village de St-Joseph de Bordeaux, domicilié dans la dite municipalité certifie sous mon serment d'officer que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes (ci-haut mentionné) en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir:
à la porte de la chapelle des Clercs de St-Viateur
et de la salle du conseil municipal,
d'une part,

et d'autre part en le lisant à haute et intelli-
gible voix, à la porte de la chapelle des Clercs
de St-Viateur, à l'issue du service divin, le
premier jour de janvier, 1905, étant le dimanche
suivant immédiatement le jour où et avec a été
affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne ce certificat,
ce deuxième jour de janvier, 1905.

Gordien Ménard, fils
secr. trés.

Province de Québec
Municipalité du village
de St-Joseph de Bordeaux { 9 janvier, 1905.

A une assemblée des électeurs
municipaux de la municipalité du village
de St-Joseph de Bordeaux, tenue le neuvième
jour de janvier, 1905, à dix heures de l'avant-
midi, à la salle du conseil municipal, en la
demeure de M. Émile Gagnon, de la dite mu-
nicipalité, conformément aux dispositions du
code municipal de la Province de Québec et
à l'avis public, préalablement donné à cette
fin par Gordien Ménard, fils, secrétaire-trésorier
de la dite municipalité tel qu'il appert au
certificat de publication de cet avis annexé au
procès-verbal de cette assemblée et demeurant
aux archives du dit conseil, sous la présidence
de M. Gordien Ménard, fils, secrétaire-trésorier de
la dite municipalité, nommé à cette fonction
par résolution du conseil en date cinqième
jour de décembre, 1904.

Le président ayant donné lecture de
l'avis public et du certificat de publication,

ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs
présents de proposer les personnes qu'ils
veulent choisir comme conseillers locaux:

Alors il est proposé par M. Cyrille
Gagnon, frère de Louis Cousineau que M. Wilfrid Lavergne, M.D. de la
municipalité de St-Joseph de Bordeaux soit mis en nomination comme
conseiller en remplacement de M. Antoine Deslauriers sortant de
charge.

Proposé par Augustus Henry Little et James Warner Hill,
William Taylor et Thomas Adcock que M. James Roy de la mu-
nicipalité de St-Joseph de Bordeaux soit mis en nomination comme
conseiller en remplacement de lui-même.

= País =

Nous soussignés, Gordien Ménard, père, marchand, Honoré Thérien, libra-
teur, J.-O. A. Page, comptable, Félix Mercier, bourgeois, Eugène Mercier, vétu-
eur, Louis St-Jean, employé civil, Georges Dagenais, imprimeur, Alfred Boones, tailleur
de livres, Edward Brennan, condonner tous électeurs de la municipalité
de St-Joseph de Bordeaux, dûment qualifiés à voter à l'élection municipale
qui doit avoir lieu les neuf et dix janvier courant (1905) nous pro-
posons que M. Edmond Lussier, avocat, résidant à St-Joseph de
Bordeaux, soit mis en nomination ^{comme élu} à la présente élection pour em-
placer M. Antoine Deslauriers, entrepreneur, du même lieu,
conseiller mais sortant de charge. A que M. James Bennett,
électricien, résidant à St-Joseph de Bordeaux soit mis en nomination
comme conseiller pour remplacer M. J. J. Roy, conseiller
sortant de charge et du même lieu.

Une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite as-
semblée publique et ayant été mis en nomination plus de candidats
que il n'y a de ~~candidats~~^{comptables} à élire, dont deux en remplacement de M. Antoine
Deslauriers, sortant de charge, savoir: M. Dr. Wilfrid Lavergne et M.
Edmond Lussier, avocat. Et deux autres, en remplacement de M.
J. J. Roy, sortant de charge, savoir: M. James Bennett et
M. J. J. Roy et sur demande par écrit de cinq électeurs munici-
paux présents, savoir: M. Félix Mercier, Gordien Ménard, père
Alfred Boones, Eugène Mercier et Edward Brennan.
je soussigné, président de l'élection municipale déclare qu'il y a vo-
tation, ouvre le poll et invite les électeurs municipaux à voter.

Gordien Ménard, fils
Président de l'élection

le 9 janvier, 1905.

Cahier de votation à
de janvier, 1905, à St-Joseph de
l'Ile: G. M.
N. de l'élection

Noms des candidats

Noms	Qualité	Edmond Lassier	Dr W. Lavergne
Albert Caron	Sec Secrétaire		1
Felix Mercier		1	
Eugene Mercier		1	
Max Bennett		1	
Samuel Sherman		1	
Ed Sherman		1	
J H Hill		1	
Emery Durand		1	
B R Deacon			1
Walter Kamm			1
Gideon Renaud			1
J Coom		1	
J Adelard Jallut		1	
Naouise Chalut		1	
George Picard			1
Adolphe Guay		1	
P Singerman			1
Dr Helm Mayar			1
Peter L'Archeveque			1
Edmund L'Archeveque			1
P Au dy		1	
P Chapleau		1	
John Taylor			1
Louis St Jean		1	
W Lagacé			1
Dr Harry Pen			1
G Ronald Pen		1	
P George			1
Willie Picard			1
S L'Archeveque			1
Dr Lavergne			1
Louis Cormier			1

l'élection des conseillers, le neuvième jour
de Bordeaux.

Mr. G. M. D. C.

nis en nomination.

44

Deux - G. m.
P. de 18.

E Lassau

10^e Languen

J B Parent
 Pierre Parent - P. Parent
 Aug Godin
 Adolphe Constant tisserand
 Jos Archambault
 Ann Clarkeon
 Therien. Dubois
 H Beloeil
 Gue La Gagnon
 Ser Laferrière
 Gerrard Tessier
 Venu Ferdinand Et Jean
 France Et Jean
 Odile Laguado
 Jos Pichette
 Regis Laguado
 Daniel Lamy fils
 Telephone Bonche
 Joseph Lamy fils
 Eugene Picard Père
 Michel Guay
 Jos Durolet
 La Lendue
 Emery Parent
 Hubert Laguado
 Jos Landry
 Clement Lamy
 Jos Lamoureux
 Gedre Racine
 Tap Grondy
 Damart Etienne
 L Lander
 Olympia Blanck
 St Bonnette
 Olympia Blanck
 Stanislas Denis
 Damase Cenei

4

31

45

Deux - G. m.
P. de 18.

Jos Bennett

Jos Roy

(assemble)

31

48

Quatre - G. M.
R. de l'É.

Pierre Gagnon
Hans Goldberg
Wm Bussell
John Adair
J. L. Eaton
Emile Bruneau
Achille Gagnon
Asp. T. O'Brien
Philibert Parent
Benoit Bégin
Cyrille Gagnon Pere
John P. Perry
Dr Chalard
Charles Gagnon
S. Léonette Marchand
~~L. Léonette~~ 2316 Champlain
A. Pigeon
H. Létourneau
Louis Desjardins
J. B. Derry
Ch. Simbleau
Philibert Parent
O. St Jean
H. Gagnon
Joseph Lacombe

Lescure

Gagnon

Bennet

Roy

Demande sur l'ordre du President
assezement sujet Butteauque

Demande pour demander une réunion
objets à l'engagement proposé
(assermentation)

49

Quatre - G. M.
R. de l'É.

50 Mardi, le 10 Janvier 1905. Le Roll est
ouvert à 10 heures d. M.
UN g. m.
R. de la Salle mesuré à la ligne

Gaspar Desnoes	Echemi	/	
Locard Montebello	(Bon)	/	
L a Servais		/	
G Pellerin		/	
L a Cagan		/	
G Germantown		/	
Benoit		/	
Hamel		/	
C Picard		/	
R Lom d'envir		/	
R L'engorge		/	
B Corbeil		/	
A Commeille		/	
L e Bission		/	
Jos Woodhouse		/	
Eug Picard Joli		/	
Jos Chauette		/	
Henri Lefebvre		/	
A L'argenteuil		/	
Dundonald Larry		/	
Jos Larry (Elphant)		/	
J B Cadilier		/	
Jor Brascille		/	
Ed Dupont		/	
John Fackes		#	
Albene Godin		/	
Theo Baudreau		/	
Guillaume Picard		/	
Thomas Hamming		/	
Alfred Gregoire		/	
Alfred Picard Guillaum		/	
Alfred Picard Eugen		#	
Cyille Laquerre JFB		/	
Emile Laquerre		/	
Arthur Brefet		/	
Adolphe Prevost		/	
		17	18

ouvert à 10 heures d. M.
UN g. m.
R. de la Salle

Pierre et Roy

/

/

(assentement)

(assentement) et leur ~~objection~~ que ne font pas leur
 assentement
 (assentement)

(assentement)
 (assentement)
 (assentement)

objection de Mr & Lussier candidat
 le comte étant au lit fait
 objection maintenue par le président et l'é-
 cuse.

(assentement)

17 18

52

Deux G. M.
P. de l'élection

	Loyer	Gagnon
J. B. Ladouceur		
Clara Picard		
Mme Denie Lamy	1	
Warren Cope		
François Béchette		
Antoine Deslauriers	1	
A. H. Little		
J. O. A. Page	1	
E. Staptel		
George Smith		

Objection
Camille Brantel
Edouard Gagnon
Jas. Ross
John D'Arcy
H. Contlee
L. Lereille
Isaac Lalonde
(Bessette Skelful)
A. L. Bilodeau
Oscaral Chagnat
Felix Paquet
J. W. Walker
J. W. Boyd
The Langelier
C. E. Lefebvre
J. Gervais
J. D. Gallagher
J. Robinson

31

30

53

Deux G. M.
P. de l'élection.

	Berry et Roy

(assentement)

objection attendue que madame
Roy est payée localement au poste
de trésorier honoraire pour l'assentement
à la réunion. Objection maintenue
par le président de l'élection à cause du
refus de M. J. S. Béchette de porter son
ment que celle payait un loyer de
\$ 2,00 par années.

objection faite par la femme
Françoise Béchette d'être payée
objection faite par J. St. Leger
que c'est Mme Denie Lamy
qui a seulement droit de
vote et que c'est une erreur
de nom; et qu'elle est partie
à une autre ville est la seule
propriétaire; et le juge déclara
de l'élection due de quelle
ne peut voter que celle
qui a payé \$ 2,00
l'an dernier à J. St. L.

G. M.

(assentement)

(assentement)

objection que n'est pas
l'assentement fait par la femme

objection que l'assentement
(assentement) n'est pas fait par la femme

32

29

54

Trois G. M.
R. de l'E.
Lusser

Holme
A. Sarrasin
D. Legault
C. Bégin
~~A. Sarrasin~~
J. Brayer
Samuel Landry
Alph Richard
A. Lepage
A. Bégin
J. B. Stadeau
J. A. Desjardins
~~A. D. Lachance~~
A. Allain
Geo. Proulx
A. Bégin
J. Robert
A. Chabot
8^{me} H. Léger
M. J. Cibot
J. Landry
Paul Lepin 50
Oscar Ruest
L. Lemire
A. Hope
A. Villeneuve
J. Bégin
D. Lusser
W. J. L. Léveillé
W. Bégin Racine
~~A. Bégin~~
J. Renard
J. Asty
Semmelbach 11m 51
M. L. Amelin
W. L. Lasson (Pelleter)
Rose agt C RR

Langue

40

Bertrand

56

Trois G. M.
R. de l'E.

Roff

Le Président refuse son vote comme
n'étant pas sujet à l'approbation de M. le

55

(assentie)

objection comme n'ayant pas été fait
objection comme ayant été fait au
(assentie) chais

(assentie)

(assentie)

(assentie)

assentie par le Président
objection

56

Miss Budge

Quatre = 6. M.
Lussier P. de l'8.

Lavergne

Redrouché
S.M.T.
P.d.l.C.

Je certifie que le
municipale a été de quatre-vingt
Lussier et ~~quarante-sept~~ pour Lavergne
~~soixante-huit~~ pour J. J. Roy.

Je certifie que le nombre
municipale est de deux cent ~~quarante~~ dont cent-sept
pour James Bennett et cent-cinq pour J. J. Roy.

X quatuor. int. Je certifie que
municipale ^{la 10 Janvier 1905} à ~~quarante~~ voix
pour Edmond Lussier et cent-
quarante-sept pour James Bennett

Ce qui donne pour le 10
17 au faveur de Edmond Lussier
de 20 en faveur de James Bennett

Le premier jour de
suivi 69 pour Dr. W. Lavergne et 52
A 52 pour James Bennett
Dorment comme

I'ai reçue et rendu à 4 heures mardi 210,
janvier 1905, ma décision sur les votes donnés
par Madame J. Bichette loc, et John Fisher
loc. et j'ai déclaré dans votée le premier
par son refus de prêter serment que elle pa-
yait pour un loyer de \$20,00 par année et celui
de Mr. John Fisher, comme n'étant pas en la
maison résidant dans la municipalité
de St. Joseph Bordeaux comme sont interdit.
G. Menard, juge
R de l'élection

57

Bennett

Roy

Quatre = 6. M.
(assurément) P. de l'8.

nombre des votes donnés à cette élection
quarante dont cinquante-cinq pour Edmond
Dr. W. et 51 pour James Bennett et trente-

des votes donnés et enregistrés à cette présente élection
pour Edmond Lussier ont approuvé Dr. W. Lavergne et cent-neuf

le nombre de votes donnés et enregistrés à cette élection
cinquante voix dont cinquante-cinq
~~soixante~~ pour le Dr. W. Lavergne et cin-
et soixante-sept pour James J. Roy.

en jour de janvier 1905 une majorité de
sur le Dr. W. Lavergne et une majorité
sur le James J. Roy.

l'élection les votes n'étant pas tous donné
pour Edmond Lussier et 68 pour James Roy

Total { Edmond Lussier = ~~52~~ ^{un} ~~58~~ ² = ^{total} 107
} Dr. W. Lavergne = 69 38 = 107

{ James Bennett 52 57 = 109
James J. Roy 68 37 = 105

En conséquence, je déclare M. James
Bennett être vaincu par 4 voix de majorité sur
M. James J. Roy pour St. Joseph de Bordeaux
Puis je donne ma main presse pour déclarer
à la fin de l'élection (art 22) que l'égalité de vote entre
G. Menard et Dr. W. Lavergne

58

en faveur de M. Edmond
Lussier. En conséquence je
déclare M. Edmond Lussier par
élu conseiller de la municipalité de
St Joseph de Bordeaux pour une majo-
rité de une voix, par le vote du président
de l'élection.

Gordien Menard, fils
Président de
l'élection

10 janvier, 1905

59